vêché où le cardinal Coullié l'a retenu à déjeuner en compagnie des cardinaux Luçon, archevêque de Reims, et Andrieu, évêque de Marseille. Les deux cardinaux étaient en effet arrivés à Lyon pour s'entretenir avec le cardinal Lecot à son passage.

On croit savoir que ces trois cardinaux ont eu avec M. l'abbé Demeuran une conférence qui, commencée à une heure s'est prolongée jusqu'à 3 heures.

A l'archevêché, on se refuse naturellement à toute communication sur les questions qui ont été traitées dans cette entrevue.

*

M. l'abbé Demeuran a dit combien les derniers moments du prélat furent édifiants.

« Contrairement à ce qui a été publié, déclare M. l'abbé Demeuran, Son Eminence n'avait rien ressenti à Rome, du mal qui devait le ravir à notre filiale affection. En dépit de son grand âge, il avait supporté vaillamment les fatigues de ce long voyage. Ce n'est qu'à Chambéry que Monseigneur s'est senti fatigué et vous savez comment la mort fit rapidement son œuvre.

» Ses derniers instants furent empreints de ce grand calme et de cette assurance que donne seule la perspective des récompenses divines, et vingt minutes avant que Dieu l'appelle à lui, Son Eminence ne cessait de nous répéter : « Priez pour moi ! Priez pour moi ! »

» Il s'éteignit lentement et ne s'occupa de rien que de recommander son âme à Dieu. Aussi c'est en pleine lucidité qu'il reçut les derniers sacrements que je lui donnai. »

*
*

Nous recevons aujourd'hui la dépêche suivante :

Bordeaux, 22 décembre. — Le corps du cardinal Lecot est arrivé à 5 h. 53 du matin. Il a été reçu à la gare par les vicaires généraux, les chanoines, le haut clergé et de nombreux ecclésiastiques. Etaient également présents : le vicomte de Pelleport-Burète, de nombreux présidents, présidentes et des membres des œuvres, des dames, des religieuses, des fidèles, en tout 300 personnes environ.

Après la levée du corps par le clergé, le cortège, comprenant une quarantaine de voitures, s'est rendu à Notre-Dame où une messe basse a été dite.

L'église était tendue de noir ; le cercueil était recouvert de la *capa magna*.

A l'issue de la messe, le corps du cardinal a été porté dans une chapelle ardente.

Les dépenses militaires pour le Maroc

On a distribué le rapport de M. Doumer sur les crédits demandés pour les dépenses militaires au Maroc.

A l'heure actuelle « les dépenses supplémentaires qu'ont entraînées nos opérations militaires au Maroc montent à 48 millions, au total ».

M. Doumer indique en outre quelles forces ont été employées par la France au Maroc.

Nous y avons eu une petite armée.

Dans le Sud-Oranais nous comptions 9 000 hommes disposant de 1 830 animaux. Au mois de décembre, les effectifs ont été ramenés à 2 300 hommes et 630 animaux.

Sur la frontière Nord, à Oudjda, nos troupes ont compté jusqu'à 7 000 hommes avec 1 600 animaux. Elles sont actuellement de 3 500 hommes et d'un millier d'animaux.

A Casablanca, nous avons eu jusqu'à 13 500 hommes et 4 000 animaux. Actuellement, il reste 9 000 hommes disposant de 3 400 animaux.

Le rôle de la marine au Maroc, ajoute M. Doumer, depuis le mois de mars 1908, pour ne pas apparaître aussi actif et brillant que dans la période précédente, n'en a pas moins été de première importance. Ce sont nos croiseurs en station dans les ports qui y ont maintenu l'ordre, assurant de façon complète la sécurité des Européens.

Le nombre des bateaux employés au Maroc est présentement très réduit. Ils forment une division, placée sous les ordres du contre-amiral Berryer, qui a son pavillon sur le croiseur cuirassé *Kléber*. Le croiseur cuirassé *Dupuy-de-Lôme*, les croiseurs *Ney*, *Cosmao*, et *Lavoisier*, font, avec le *Kléber*, le pénible service de surveillance des côtes et des ports marocains, tandis que les transports *Gironde* et *Drôme* sont chargés du ravitaillement.

Échos parlementaires

LE BUDGET

La Commission du budget est à peu près d'accord avec le Sénat sur les points qui auraient pu motiver une discussion entre les deux assemblées. La Commission des finances et le Sénat après elle ont disjoint de la loi de finances 47 articles qui y avaient été introduits par la Chambre. La Commission du budget accepte presque toutes ces disjonctions.

Cependant, elle maintient son texte primitif sur les absinthes en réduisant, toutefois, à 2 millions, au lieu de 3, l'évaluation des recettes à provenir de l'augmentation de droits votés par la Chambre.

LE RACHAT DE L'OUEST

La Commission du budget a voté hier matin le budget des chemins de fer de l'Ouest qui doit être annexé au budget général de l'Etat pour 1909.

Ce budget comporte des dépenses et des recettes qui s'équilibrent. Mais il y a un excédent de dépenses de 17 millions pour la garantie d'intérêt et le service des titres en 1909, qui n'a pas de contre-partie dans les recettes d'exploitation proprement dites. Ces 17 millions retombent donc à la charge du Trésor et viennent s'ajouter aux dépenses actuelles. Ce qui porte, pour 1909, le budget de la France à la somme totale de quatre milliards.

Election au Conseil d'arrondissement

Canton de Tarare (Rhône). M. Pousset, libéral, est élu contre M. Guyonnet, radical, à une forte majorité, environ 1 100 voix.

Autour des deux élections de dimanche dernier

L'émotion à la Chambre — Les radicaux ont senti passer le frisson de l'inquiétude et de la peur — Ministériels et combistes rejettent la faute les uns sur les autres — Ce que dit M. Monsservin de l'élection de l'Aveyron, et M. Clémentel de celle de Saône-et-Loire — La conclusion de M. Charles Benoist et celle de M. Jaurès

Il faut un bien grave événement de politique extérieure pour émouvoir nos honorables, mais les moindres incidents électoraux ont le don de les passionner.

Les deux élections de dimanche dernier ont causé dans les couloirs du Palais-Bourbon une impression presque aussi vive que le conflit franco-allemand. 300 députés ont senti passer le long de leurs épines dorsales et radicales le frisson de l'inquiétude et de la peur.

Mais quelles sont les causes de ce désastre électoral ? Combistes et ministériels en rejettent naturellement la faute les uns sur les autres.

— En deux années, s'écriait M. Bourély qui nourrit pour M. Clemenceau une haine féroce, nous avons perdu 3 000 voix à Villefranche et 6 000 à Charolles. Quels résultats désastreux donnerait à cette heure une consultation générale du suffrage universel ! On frémit rien que d'y penser.

— Combien des nôtres, interrompt M. Dubief, qui n'ont été élus qu'à quelques voix de majorité, ou avec le concours des socialistes !

Et tous les combistes expliquent que ces résultats sont dus à la politique d'incohérence et de scepticisme du président du Conseil. Ils prédisent pour 1910 les pires catastrophes. Les radicaux se diviseront en deux fractions : les ministériels, « les radicaux-conservateurs » retourneront au progressisme ; les autres, les purs, les militants iront au socialisme qui leur tend les bras. Et c'en sera fait du grand parti auquel nous devons MM. Pelletan, Lafferre, Dubief, sans parler de M. Combes et du général André.

Mais les ministériels ripostent par des arguments qui ne manquent pas de valeur.

— Comment le triomphe des socialistes a-t-il été obtenu ? nous disait l'un des signataires habituels des ordres du jour de confiance. Par une coalition de gauche et de droite. Comment les collectivistes, qui n'hésitent pas à faire alliance avec la réaction, peuvent-ils reprocher aux radicaux de tendre la main aux progressistes ? Les combistes ne connaissent pas d'amis à droite ni d'ennemis à gauche, mais leurs alliés ne s'embarrassent pas de ces scrupules lorsque leurs intérêts électoraux sont en jeu.

Quant aux socialistes, ils triomphent bruyamment. Les reproches de leurs alliés les laissent aussi froids que ceux de leurs adversaires.

— Pourquoi donc les radicaux crient-ils au scandale ? demande M. Varenne. Est-ce que, dans cette même journée de dimanche, un Congrès radical n'a pas choisi M. Ribot, leader du parti progressiste, comme son candidat au Sénat ?

Lorsque « radicaux-conservateurs » et «radicaux socialisants » ont échangé ces aménités, quelques hommes sages cherchent à connaître les circonstances locales qui ont déterminé un certain nombre de progressistes, de libéraux ou de conservateurs à voter pour les candidats collectivistes.

C'est ainsi que nous apprenons de la bouche de M Monsservin, député de l'Aveyron, que les libéraux avaient manifesté, au premier tour de scrutin, quelque sympathie pour M. Bos. Mais lorsqu'ils ont vu sur les murs une affiche du grand-maître de la Franc-Maçonnerie, de M. Lafferre, en sa faveur, ils n'ont plus hésité : les uns se sont abstenus, et les autres ont voté pour M. Cabrol.

De son côté, M. Clementel, ancien ministre des Colonies, qui accompagnait le jeune Sarrien dans sa tournée électorale, nous donne d'intéressants renseignements sur la situation dans la 2e circonscription de Charolles. Ils peuvent se résumer ainsi :

Beaucoup de radicaux, très dévoués au père, ne voulaient pas du fils et ont fait ouvertement campagne contre lui. Le jeune Sarrien n'a trouvé aucun appui parmi les élus radicaux du département. Députés, sénateurs et conseillers généraux se sont défilés avec ensemble. Quant aux libéraux, les uns ne voulaient pas voir s'implanter dans la circonscription une dynastie Sarrien ; les autres gardaient rancune au candidat radical de n'avoir pas voulu prendre l'engagement de sauvegarder les intérêts du Pèlerinage. Le jeune Sarrien aurait été victime de cette coalition de mécontentements.

Le mot de la fin a été dit par M. Charles Benoist :

— Ces deux élections valent mieux que vingt-cinq conférences pour le succès de la R. P. Lorsque, Messieurs les radicaux, vous en aurez assez de ces coalitions que vous qualifiez d'immorales, vous vous rallierez au seul système électoral qui puisse les empêcher.

C'est aussi la conclusion de M. Jaurès :

Nous voulons une lutte claire, solide, nette, où chaque parti puisse affirmer son programme propre et manifester sa forme vraie. Quelle raison peuvent avoir maintenant les radicaux de refuser la représentation proportionnelle ? Et s'ils la refusent encore, comment pourront-ils dénoncer une confusion politique et électorale dont ils auront été, de toute manière, les artisans ?

Les élections de dimanche constituent un sérieux avertissement dont les radicaux feraient bien de profiter.

A. JANNE.

Chambre des Députés

Séance du mardi 22 décembre (matin)

L'AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE

La séance de ce matin mardi à la Chambre a, tout entière, été prise par deux discours de M. Messimy et du ministre de la Guerre, sur le projet d'augmentation de l'artillerie.

M. Messimy a demandé l'ajournement, en développant à nouveau les arguments présentés précédemment en faveur de la batterie de 6 pièces.

Le ministre de la Guerre, de son côté, a répondu par l'éloge de la batterie de 4 pièces, et des avantages considérables qu'elle nous procure.

Ce serait, a-t-il ajouté, folie d'y renoncer pour adopter un système qui ne pourrait produire que perturbation et danger.

De son côté, M. Clemenceau déclare que le gouvernement tout entier est d'accord sur le projet du ministre de la Guerre, et que son rejet amènerait la retraite du ministère.

M. Messimy a consenti alors à retirer sa motion, et le passage à la discussion des articles du projet a été voté par 479 voix contre 75.

La séance a été levée à midi 50.

Séance du mardi 22 décembre (soir)

Séance à 3 heures : M. Brisson préside.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget.

Un certain nombre de chapitres sont adoptés avec les chiffres du Sénat.

Un relèvement de 100 000 fr. est, à la demande de MM. Quilbeuf et Castillard, voté au chapitre 16 du budget de l'intérieur, pour subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie.

La Chambre rétablit aussi au chapitre 52 de l'instruction publique, le crédit de 50 000 fr. supprimé par le Sénat, et destiné à la mission Charcot.

Un relèvement de 20 000 francs demandé par M. Suchetet pour subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon, est repoussé.

Un crédit de 31 060 000 francs, pour insuffisance des produits de l'exploitation provisoire du réseau racheté de l'Ouest, et formant un chapitre 53 bis nouveau budget des travaux publics, est adopté.

On passe à la loi de finances.

A l'article 3, M. Millerand obtient le maintien de l'exemption de la taxe de main-morte accordée par la Chambre aux Sociétés d'utilité publique pour les maisons à bon marché.

La Chambre maintient aussi, malgré l'opposition de M. Caillaux, l'article 13 autorisant le gouvernement à étendre le bénéfice du tarif réduit, pour le timbre des colis postaux, aux expéditions par chemins de fer d'une nouvelle catégorie de colis agricole d'un poids inférieur à 50 kilos.

La Chambre repousse la disjonction, demandée par M. G. Berry, de l'article 17, qui élève, pour la perception de la surtaxe sur les absinthes, la teneur alcoolique minimum de 55 à 65 degrés.

Les élections sénatoriales

TARN. — Le Congrès des républicains de gauche et radicaux a désigné comme candidats au scrutin du 3 janvier: MM. Savary, sénateur sortant, par 337 voix sur 343 votants ; Vieu, sénateur sortant, par 306 et Gouzy, député, par 300 voix. Viennent ensuite, MM. Guiraud et Rigaud, conseillers généraux, avec 38 et 28 voix.

M. Boularan, sénateur sortant, républicain modéré, sollicite aussi le renouvellement d'un mandat qu'il a su remplir à l'entière satisfaction de tous les libéraux.

SOMME. — Une liste de candidats progressistes se présente au scrutin du 3 janvier : MM. A. Bernot, sénateur sortant ; A. Catoire, maire d'Amiens ; Pluchet, président de la Société nationale d'agriculture ; Coache, député d'Abbeville.

RHONE. — Le *Salut public* publie d'intéressants renseignements sur les procédés employés par M. Lutaud, préfet du Rhône, vis-à-vis des candidats progressistes :

On connaît la manière de M. Lutaud, mais on ne la connaîtra jamais assez.

Voici un fait qu'affaiblirait tout commentaire.

Le 29 novembre, le Conseil municipal de Saint-André-la-Côte, procédait comme tous les autres Conseils municipaux du département, à l'élection de ses délégués sénatoriaux.

Il choisissait :

1° Un délégué progressiste ;

2° Un suppléant réputé radical.

La loi fixe l'heure des séances consacrées à l'élection des délégués. Le Conseil municipal de Saint-André-la-Côte se trouva quelque peu en retard et vota, mettons à 9 heures au lieu de 8.

Pour ce motif, M. Lutaud défera au Conseil de préfecture, l'élection du délégué de Saint-André-la-Côte.

Cette élection vient d'être cassée.

De telle sorte, que le délégué progressiste de Saint-André-la-Côte ne votera pas le dimanche 3 janvier.

Qui donc votera à sa place ?

Le suppléant réputé radical élu à la même heure et dans les mêmes conditions.

Car l'élection du suppléant radical n'a pas été, elle, déférée au Conseil de préfecture par M. Lutaud, préfet du Rhône.

L'heure, illégale pour un progressiste, devient légale pour un radical, ou prétendu tel.

Tel est le fait.

Il est incroyable mais rigoureusement exact.

La liste des candidats libéraux ou progressistes n'est pas encore définitivement arrêtée en dehors des deux sénateurs sortants, MM. Gourju et Fleury-Ravarin. On met en avant les noms de MM. Edouard Aynard, Alphonse Gourd, Ducurtyl, Joannard, Lagrange et Servières.

BASSES-PYRENEES. — Deux listes sont en présence :

Liste progressiste : MM. de Gontaut-Biron, Jules Legrand et Pradet-Balade.

Liste radicale : MM. Forsans, Faisans et Catalogne.

MM. de Gontaut-Biron, Legrand et Pradet-Balade adressent le manifeste suivant aux électeurs :

Nous revendiquons hautement la responsabilité de tous nos votes. C'est ainsi que nous avons voté, comme nous l'avions promis, contre la séparation des Eglises et de l'Etat, séparation qui, aujourd'hui, impose de lourds sacrifices aux populations rurales, déjà si surchargées d'impôts. Respectueux de la volonté des morts, nous n'avons pas admis la loi sur la dévolution des biens qui entraînait d'odieuses spoliations. Le groupe de l'Union républicaine auquel nous sommes inscrits a déposé sur notre initiative, le projet que le gouvernement a fait sien et qui, en supprimant la formalité de la déclaration, a rendu possible la continuation du culte dans les Eglises.

Maintenant que la séparation est faite, nous insisterons pour que, dans l'application de la loi, on respecte scrupuleusement la liberté de conscience, et nous nous opposerons à toute mesure sectaire, tendant à entraver d'une façon quelconque la pratique des croyances.

La liberté de conscience a pour corollaire la liberté d'enseignement. A ceux qui prétendent que l'enfant appartient d'abord à l'Etat, nous répondrons qu'il appartient avant tout au père de famille, et que celui-ci a seul le droit de diriger son éducation. Nous voterons donc contre le monopole de l'enseignement.

Partisans de la réforme de l'impôt, afin de le répartir plus équitablement et d'alléger les charges des agriculteurs, nous n'acceptons pas une taxation des bénéfices agricoles, industriels et commerciaux, qui serait un impôt sur le travail et impliquerait nécessairement des procédés vexatoires si contraires au tempérament français.

Trop souvent, la politique pure domine l'étude des questions sociales qui, par elles-mêmes, devraient passionner les démocrates sincères. Nous voulons que l'on apporte enfin aux travailleurs des villes et des campagnes non pas de vaines promesses, mais des réalités positives et tangibles.

Nous avons voté les retraites ouvrières et paysannes et nous nous efforcerons de les faire aboutir au plus tôt en utilisant, en développant les organisations mutualistes et sans qu'il en résulte des charges nouvelles pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. Ainsi réclamerons-nous, contre les partisans de la surenchère, une politique de rigoureuses économies, par la décentralisation administrative et la diminution du nombre des fonctionnaires. Ces réformes permettront de réduire le fardeau que font peser sur les communes des lois dont les conséquences financières ne sont pas toujours suffisamment calculées.

En présence de l'accroissement redoutable de la criminalité et d'accord avec le sentiment quasi unanime de l'opinion, nous considérons que la peine de mort doit être maintenue dans la loi.

Nous soutiendrons, comme nous l'avons déjà fait, tout gouvernement républicain qui opposera au socialisme collectiviste non seulement des discours, mais des actes. Il importe se'on nous de combattre avec la plus grande énergie les menées et les violences des groupements révolutionnaires tel que celui de la Confédération générale du travail. De plus, si l'on ne veut pas voir se décourager l'esprit d'initiative et se tarir les sources de la fortune publique, il faut résolument barrer la route aux progrès menaçants de l'Etatisme. Nous avons repoussé le rachat de l'Ouest et nous repousserons tous les projets analogues par où le socialisme destructeur cherche à s'introduire et à s'installer dans notre législation.

Est-il besoin de dire que nous avons en exécration les criminels qui blasphèment la patrie et insultent au drapeau : nous demandons qu'on leur applique toute la rigueur des lois.

LES MANIFESTATIONS A L'ECOLE DE MÉDECINE

Les étudiants en médecine ne veulent pas du concours d'admissibilité à l'agrégation

Le premier concours d'admissibilité à l'agrégation a donné lieu, hier, à de très violentes manifestations, à l'Ecole de médecine. La police a dû pénétrer dans le monument, des bagarres se sont produites, plusieurs étudiants ont été blessés, un grand nombre ont été arrêtés.

*

L'ingérence inadmissible du gouvernement dans les études médicales est la seule cause de ces protestations. La première tentative officielle de réorganisation — les étudiants disent de désorganisation — de l'enseignement médical, remonte au mois de juillet 1906. A cette époque, un décret ministériel institua un « certificat d'études médicales supérieures », préparatoire à l'agrégation ; certificat exigé pour l'admission aux fonctions de l'enseignement médical, à la direction des laboratoires et des cliniques, aux emplois de médecins administratifs. Quelques mois plus tard, cédant à la presque unanimité des protestations, M. Briand rapporta son décret. Mais aussitôt, sur la proposition de M. le professeur Bouchard — promoteur du premier certificat — le ministre créa un « concours annuel d'admissibilité à l'agrégation ». Le titre seul était modifié.

Les étudiants en médecine, approuvés par les médecins praticiens, ne se sont pas laissé prendre à la supercherie. Ils ont revendiqué le droit pour les internes de continuer, comme auparavant, à recevoir les emplois que le ministre voudrait attribuer aux nouveaux « admissibles ».

*

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier, dès 10 heures du matin, 2 000 étudiants groupés dans l'Ecole de médecine ont empêché l'inscription des 150 candidats au concours. Pour la première fois, le monument a été occupé par la police, le professeur Bouchard, président du jury, ayant usé de l'autorité que lui confère le décret ministériel, en signant une réquisition régulière adressée à M. Touny, directeur de la police municipale.

L'entrée des agents et d'un détachement de la garde municipale dans l'établissement a provoqué une violente bagarre. La cour est une première fois évacuée, mais les manifestants reviennent à l'assaut et la réoccupent. Nouvelle entrée plus vigoureuse de la police.

Deux étudiants, MM. Arène et Ravaut, roulent à terre ensanglantés, pendant que leurs camarades reculent lentement vers la sortie en parant les coups des agents.

Dans l'amphithéâtre où les candidats sont rassemblés, le vacarme est tel, que M. Bouchard, désemparé, réclame le secours des agents. Pendant que les gardes municipaux arrachent un à un les étudiants de la salle, les candidats « favoris » des examinateurs signent subrepticement le cahier de présence, ce qui leur permettra de subir les autres épreuves.

Quand le monument est définitivement évacué, la manifestation continue plus violente sur la place où les étudiants protestent contre la brutalité des agents et commentent les incidents. La nouvelle que deux de leurs camarades ont été sérieusement blessés, qu'un grand nombre ont été arrêtés, notamment les fils de deux professeurs de la Faculté, MM. Hallopeau et Delille, provoque de nouveaux incidents. Œufs durs, tomates et pommes de terre pleuvent sur les agents.

Las de rester sur place, les étudiants forment un monôme qui se dirige vers la rue de Rivoli, où le professeur Bouchard habite au numéro 174.

Le monôme de M. Lépine

Le préfet de police les attend place du Palais-Royal. Seul, au milieu de la place, il arrête la tête du monôme. D'un geste, il arrête les cris, et adresse aux étudiants cette brève allocution :

J'aime beaucoup les étudiants, dit-il. Mais ce que je vous ai vu faire aujourd'hui me fait honte et je ne peux cacher ma tristesse et mon indignation.

Pendant quatre heures, vous avez hué, insulté de braves gardiens de la paix qui n'en pouvaient mais

Vous les avez criblés de projectiles de toutes sortes : tomates, œufs, pommes de terre, et ils ne vous répondaient point.

Qui sont-ils, eux ? Ils sont des fils d'ouvriers Qui êtes-vous, vous ? Des fils de bourgeois. Ils n'ont pu faire comme vous leurs études. Comme vous, ils n'ont pu développer jusqu'à 25 ans leur instruction, parce que leurs parents étaient dans l'impossibilité de les entretenir jusqu'à cet âge.

Et vous vous plaignez parce qu'un seul de ces braves gardiens a bousculé l'un de vous ?

Et vous, qu'avez-vous fait ? Songez-y et dites qui a manqué de sang-froid et de dignité

Regrettez ce que vous avez fait. Je suis prêt moi-même à oublier vos fautes si vous vous engagez à ne plus les commettre.

A cette condition, je consens à vous accompagner au Quartier. Nous allons y retourner par le plus court chemin.

On oublie le professeur Bouchard, et l'on crie : « Vive Lépine ! »

— Allons ! venez, je vous ramène, crie le préfet.

M. Lépine se place en tête du monôme, qu'il dirige vers le quartier Latin au milieu des ovations.

Un cocher d'omnibus, qui veut couper le cortège, voit le préfet sauter à la tête de ses chevaux. Plus loin, M. Lépine jette un louis de 20 francs à une marchande de fleurs qu'il dévalise. La colonne, fleurie par le préfet, continue, toute joyeuse, sa marche de plus en plus accélérée. Bientôt M. Lépine prend le pas de course et la bande traverse la Seine à une allure désordonnée.

A tout instant, des agents s'élancent pour arrêter la manifestation, mais restent interdits en apercevant leur chef en tête de la troupe.

Au carrefour de Buci, M. Lépine exhorte les étudiants à rentrer chez eux. On l'acclame longuement, on veut le porter en triomphe, mais il disparaît. L'ordre est rétabli.

SÉMINAIRES ORIENTAUX

A la fin d'une année, on aime à aider aux œuvres, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur l'année qui va commencer.

Nous sommes heureux de recommander à cette ocasion l'œuvre des séminaires orientaux, importante entre toutes pour l'union des Eglises.

A la demande du Souverain Pontife, les religieux de l'Assomption ont entrepris la difficile mission de former un clergé oriental. Les premiers résultats ont été si consolants que les directeurs de ces séminaires n'ont pas hésité à donner un nouvel essor à cette œuvre et à s'imposer de lourds sacrifices, en acceptant un plus grand nombre d'enfants. Ils sont actuellement plus de 100, répartis en deux petits séminaires, grec et slave, et en un grand.

Quelle lourde charge !

Aussi est-ce pour assurer l'existence de cette œuvre capitale que des chrétiens prévoyants ont créé l'ŒUVRE DU PAIN QUOTIDIEN. Elle consiste à fournir la provision de pain nécessaire à une journée par une offrande de 20 francs (1).

Le bienfaiteur peut choisir la date à laquelle cette provision sera donnée.

Au jour indiqué par le donateur, en témoignage de reconnaissance, une messe est célébrée à ses intentions, une communion est faite par un des jeunes séminaristes, les prières et les mérites de la journée lui sont attribués.

On a le titre de bienfaiteur insigne en fondant une journée de pain à perpétuité par un capital de 500 francs. Cette offrande donne droit à perpétuité à une messe, aux prières et aux sacrifices des séminaristes au jour indiqué par le donateur.

Adresser les offrandes pour ces séminaires à M. le procureur des Missions, 7, rue Vital, Paris, XVIe ; mais nous serons heureux de transmettre celles qu'on nous adressera.

(1) On peut aussi assurer une demi-journée par un don de 10 francs (à perpétuité, 250 fr.); un quart de journée par 5 fr. (à perpétuité, 125 fr.)

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Audiences

Le Pape a reçu l'ambassadeur d'Autriche avec sa famille, puis Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul (Minnesota), enfin l'Abbé général des Méchitaristes de Venise.

INFORMATIONS DU SOIR

LA MORT DU CARDINAL LECOT

Le corps du cardinal Lecot a été exposé, salle des catéchismes, dans une chapelle ardente. Toute la matinée, une foule considérable n'a cessé de venir prier devant la dépouille mortelle.

NN. SS. Schœpfer, Eyssautier, Ricard, du Vauroux, Gieure, ont déjà annoncé leur présence. On compte sur l'assistance d'une trentaine de prélats.

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

De nombreuses forces de police étaient concentrées, ce matin, autour de la Faculté de médecine, mais aucune manifestation n'a eu lieu.

Nouvelle réunion du jury

Le jury du concours d'agrégation s'est de nouveau réuni ce matin, à 7 h. 45, à la Faculté dans le petit amphithéâtre, afin de délibérer sur les mesures à prendre en vue du concours d'admissibilité.

Il a décidé de reporter la date du concours à jeudi matin, 7 h. ½, pour permettre aux non inscrits de se faire inscrire.

Actuellement on compte 123 inscriptions sur 147 candidats. Certains d'entre eux, devant les troubles qui se sont produits hier, ont préféré écrire directement à la Faculté pour annoncer leur inscription.

Le cours de M. Nicolas

D'autre part, on semble redouter, pour ce soir, la répétition des premiers incidents qui troublèrent le cours de M. Nicolas, professeur d'anatomie. Des précautions ont été prises

L'OUEST-ETAT

On lit dans les *Débats* :

En raison du peu de temps à courir avant le 1er janvier, il est à croire que les chefs des divers services de l'Ouest et les ingénieurs seront invités à assurer momentanément la continuité de l'exploitation, bien que le ministre ait prétendu devoir faire place nette incontinent. Les exigences de la mobilisation et du trafic tiennent M. Barthou en lisière.

LE GOUVERNEMENT ET LE MAROC

M. Clemenceau doit avoir demain mercredi une conférence au ministère de l'Intérieur avec le général Picquart et M. Pichon.

L'objet de cette conférence est d'étudier les propositions du général d'Amade relatives à l'évacuation de la première zone de la périphérie des Chaouia.

L'EXPULSION D'ALLEMAGNE D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS

Berlin, 22 décembre. — Le journaliste français Ruebler qui, après avoir été expulsé d'Alsace-Lorraine, s'était installé à Kehl, vient d'être frappé d'un nouvel arrêté d'expulsion par les autorités badoises.

Ce mandat aurait été décerné sur la demande de Berlin et lui laisse un délai de quinze jours pour quitter le territoire badois.

Auch, 22 décembre. — Les dernières élections municipales à Auch avaient été laborieuses. 18 candidats à la liste de la municipalité sortante et 9 de la liste d'opposition avaient été élus, mais chaque séance fut troublée par les manifestations du public, à tel point que le budget de 1909 n'a pas encore été discuté.

Ce matin, le Conseil convoqué a résolu de mettre fin à cette situation : 18 conseillers, dont 9 appartiennent à la majorité, ont démissionné.

Toulon, 22 décembre. — On a découvert dans un des jardins de l'hôpital Saint-Mandrier, quatre sarcophages contenant des ossements humains. Ces sarcophages très anciens seront ouverts cette après-midi.

La Roche-sur-Yon, 22 décembre. — Un aliéné, nommé Guibaud, parvint à s'échapper de l'asile où il était enfermé, réintégra sa maison au hameau de Renou et s'y barricada. Des gendarmes tentèrent de s'emparer du fou. Celui-ci tira sur les gendarmes : l'un d'eux, nommé Noiraud, frappé en plein cœur, tomba foudroyé.

LES TROUBLES AUX INDES

Calcutta, 22 décembre. — Hier soir, près de Sodepur, un inconnu a lancé deux bombes sur un train portant M. Hume, avocat général.

Il n'y a eu aucune victime.

PALAIS DE JUSTICE

MANIFESTANTS EN SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police de Paris a condamné, cette après-midi à 15 francs d'amende M. Brichet, étudiant en droit, qui, le décembre dernier, avait crié : « A bas Thalamas ! » boulevard Sébastopol. Devant le même tribunal ont comparu plusieurs autres manifestants, sous l'inculpation de tapage injurieux commis à la suite d'un cours de Thalamas. Ce sont : MM. de Trincaud-Lacour, Paul Courlier, Maurice Pujo, de l'*Action française*, Roger Nicolas et Félix Roy; ce dernier était accusé d'avoir crié : « Vive le roi ! »

Son avocat, Me L. Prieur, a plaidé l'incompétence du tribunal, soutenant que son client ayant poussé un cri séditieux devait être traduit devant la Cour d'assises.

Le tribunal a remis au 26 janvier son jugement, il jugera à la même date les autres manifestants défendus par Me Manouvrier.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Me André entend cette après-midi R. Couillard.

L'AFFAIRE ROCHETTE

M. Rochette assisté de Me Maurice Bernard, s'est rendu au cabinet de Me Berr, juge d'instruction, pour examiner le rapport des experts qui se sont occupés des affaires de ses diverses Sociétés.

FEUILLETON DU 2* DÉCEMBRE 1908 — 40 —

L'Amazone blanche

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre Troisième

LA GUILLOTINE (suite)

Et la pensée du jeune homme, une pensée [illegible] et cruelle, est qu'en effet cette femme a voulu le prendre à sa fiancée et qu'elle se venge de longs dédains.

Mais la Courrière, redressée d'un coude sur l'oreiller, les yeux ardents, la voix sifflante :

— C'est vrai : je la hais... Je la hais pour n'être [illegible] la morte qu'on oublie, à laquelle on peut tout pardonner... Va-t'en, chevalier Louis de Mésenguy. Quoi que tu fasses tu ne la reverras jamais plus, ni elle ni moi. Ni l'une ni l'autre jamais plus nous n'oserons affronter le regard de ta mère... Va-t-en... Laisse mourir la Courrière... Ta Jeanne est morte.

— Morte ! s'effraye le jeune homme.

Et, avec une soudaine colère, un soupçon subit, emporté, roulé par ce délire :

— Morte !... L'aurais-tu tuée ?... Et qui donc es-tu, toi ?

— Va-t'en ! Il n'est plus temps pour le savoir.

— Je reviendrai et je saurai... Mais l'heure presse... Adieu... Je vais mourir du moins près des miens... Tu me laisses partir, Michelle la Courrière ?...

— Oui.

Et la tête pâle retombe sur la blancheur du drap.

C'est fini.

Mais comme le jeune homme ouvre enfin la porte, hésitant encore, à la fois pressé par la nuit qui tombe et retenu par une dernière pitié pour cette détresse et pour cette folie méchante, tout à coup, de la rue monte un hennissement impatient et doux.

La Courrière s'est redressée à nouveau sur son lit. Un éclair d'intelligence ranime ses prunelles.

Un grand chien blanc force la porte entr'ouverte, saute sur le lit d'un bond désespéré.

— Barbichet ! s'écrie la jeune femme en l'entourant de ses bras. Et c'est Cob qui hennit en bas.

Tout son visage crispé se détend.

— Mon chien... mon bon chien !

Ses yeux fondent en larmes.

Mais le danois tire sa maîtresse, saute à terre, tire à son tour le lieutenant vers la porte. Ses bons gros yeux inquiets, sa barbe de faune toute tremblante implorent et parlent.

La Courrière se lève tout à fait, aidée de dame Cesarine toujours muette et bouleversée par la scène.

— Ils ont arrêté notre mère, dit-elle, et elle a besoin de nous, puisqu'elle les a lâchés tous deux... Allons !

Elle regarde un instant, tout étonnée, cette chambre d'auberge inconnue. Puis un dernier frisson l'agite. Elle se souvient. Mais elle réagit cette fois contre l'horreur du terrible drame.

La voix tout à fait changée, très triste et très douce, elle répète seulement :

— Allons, il est l'heure... Je vous remercie, Louis, et vous aussi Madame.

Et Louis tressaille de la tête aux pieds.

Certaines intonations des cris, des airs de tête, bien des fois déjà l'avaient surpris et rendu songeur ; mais cette voix à présent, ce timbre, cet accent, la musique de ces douces paroles !

— Mes amis continue la jeune femme, avec un souri e navré. Laissez-moi seulement dépouiller cette cuirasse tachée de sang : je ne saurais la porter plus longtemps... Pour vous, Louis, souvenez-vous de votre sœur Jeanne et n'abusez point de mes secrets.

Sa capote épaisse, rembourrée d'entoilages contre les coups de sabre dans la mêlée, élargie d'épaulettes d'ordonnance, tombe à ses pieds avec sa cotte de bure et de cuir. Elle apparaît toute svelte et fine, dans sa robe blanche. Elle jette sa perruque de jais, qui entraîne avec elle le bourrelet des sourcils noirs qui cachaient les yeux. Les adorables cheveux blonds de l'Amazone se déroulent sur ses épaules. Sa bouche se dégage du lourd ratelier qui gonflait ses joues et changeait sa voix.

C'est elle.

C'est la sœur et l'amie, si longtemps attendue et promise.

— Toi... toi... balbutie le jeune homme. C'est toi, Jeanne ! Louise, c'était donc vous !... O mon Dieu ! comme tu m'as joué, et que vous êtes belle !... Oh ! dites-moi, — un mot, un mot seulement, Louise ! — dites-moi que ce n'est pas vrai... et que l'Amazone n'a pas oublié la parole que ce matin m'a donnée la Courrière...

Louise Lizard a tendu la main :

— L'Amazone n'oublie rien hélas !... mais elle n'est qu'une enfant comme vous, Louis, et tremble pour trop de cœurs plus précieux que le sien... Hâtons-nous... La cognée de la mort a déjà plus qu'à demi compromis notre bonheur ; et c'était pourtant ici mon plan le mieux ourdi... Ah ! la Providence se joue des desseins des hommes !... Allons !... Courons sauver votre mère et... mon père, s'il se peut... Allons, Barbichet, mon chien fidèle... Allons, mon Cob ! Il faut qu'en une heure nous soyons là-bas à cette lueur qu'on voit au-dessus de Monterland.

Et au bout d'un moment :

— Mais au fait, Louis, qu'est-ce donc que cette lueur ?... Oh ! il est encore arrivé malheur par là, et tous mes desseins m'ont trahie... Nous sommes perdus... Louis, je t'aimais, je le [illegible] : mais si Dieu ne fait point un miracle, c'en est fait, hélas ! de notre amour... Cob, en avant ! Au galop ! Laisses-tu [illegible] mourir comme l'alezan !... J'en mourrai aussi !

IV

LE RETOUR

Ce sont les maisons de la Neuville qui font cette lueur au-dessus de l'horizon.

Cob file comme le vent, suivi avec peine par l'alezan du hussard.

Il file droit à l'incendie par Vaux et la Falaise. L'aspect du Château-Neuf suffit à renseigner, de loin l'Amazone. On s'est battu malgré ses instructions.

Est-il temps encore d'arriver ?

Par la porte enfoncée du vestibule, Cob saute d'un seul bond et tombe à l'intérieur en frémissant des quatre fers. Rien ne l'a arrêté jusqu'ici, ni les pentes, ni la terrible montée... Mais cette fois, le mors lui scie la bouche.

C'est l'instant même où le colonel descend les marches, son enfant sur les bras, tandis que le Lizard achève de rugir :

— Mais tuez-les donc !

La voix claire de Louise Lizard emplit à son tour le château :

— C'est moi !... Et le premier coquin qui bouge, je lui casse la tête à coups de pistolet... Ah ! ah ! ah ! Vous m'aviez un peu oubliée, mais moi je n'oublie pas. Et j'avertirai la Courrière... Colonel, je vous somme de laisser là cette colonne rebelle. Nous enverrons demain, s'il le faut, contre elle un détachement avec du canon pour la réduire et la disperser... Pour les principaux mutins, la dégradation militaire !... En vérité...

Tout le peloton qui s'armait, se tait à cette voix. Cette blanche apparition qui d'un seul coup surgit à l'heure brune pour retenir la main du crime, les remplit à nouveau d'épouvante.

Ce serait peu sans doute pour leur en imposer longtemps ; mais l'Amazone rapporte cette fois le mot magique.

Sûre de son effet, elle reprend :

— Quant à toi, citoyen Lizard, ta nomination d'agent national est rapportée. Le club des jacobins de Beauvais est dissous. Robespierre, abattu par la Convention est mort sur la guillotine ; la Terreur est finie les prisons s'ouvrent et les méchants tremblent... Tu as perdu, citoyen, la direction de la colonne ; et si tu veux de moi un dernier bon avis, pars et cache-toi. Derrière moi reviennent tes collègues Fraire, Poulain et [illegible] : ceux-là ne t'épargneraient pas : ils ont en poche l'ordre de tous arrestation et les guillotineurs à leur tour vont être guillotinés.

Le Lizard a reculé devant le poitrail de Cob, abandonnant la place en présence de ses partisans déconcertés. Il montre le poing à ses victimes en grimaçant :

— Chevalier de Marconnay, tu as vaincu. Mais je ne renonce pas. Tout n'est pas fini encore.

L'Amazone feint l'étonnement :

— Qu'est-ce que ce nom ? interroge-t-elle. Et quelle est cette nouvelle manœuvre de jacobin d'affubler d'un nom d'aristocrate le soldat intrépide que Pichegru honore de son amitié... Réponds-leur donc, colonel et confonds cet imposteur.

Le colonel se ressaisit à la hâte et comprend combien la situation impose encore de ménagements. Il faut se cacher à tout prix.

(A suivre.)

RO[illegible]

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)